



COMPOSITION DES JURYS
UFR STAPS
Année universitaire 2022-2023

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 19 juillet 2019 et du 12 septembre 2022 accordant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la 3^{ème} année de Licence **STAPS mention Management du sport** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2022-2023 et pour les 3 délibérations – semestre 1, semestre 2 et session 2 :

Président : Khafid BADAOUI

Membres :

Lionel CROGNIER
Isabelle FROCHOT
Alain GRAILLOT
Anne-Marie LEBRUN
Quentin NEVEU

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR STAPS et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 30 septembre 2022

Lionel CROGNIER

Directeur

Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS
3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877
21078 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02
Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr